

Zone réservée à l'organisateur							
€ Ok	Régl'.Int.	Env. Timb.	Date dossier complet	Ordre d'enregistrement	ml	repas	Ref. Emplacement



Le comité de soutien de l'école Diwan de Lannion organise	Aozet Gant Kuzul Skoazell Diwan Lannuon
<b>1er Marché aux vinyles, BD et livres</b>	<b>Marc'had kentañ ar pladennoù du, ar bannoù-treset ha al levrioù</b>
<b>Dimanche 27 janvier 2019</b>	<b>D'ar sul 27 a viz Genver 2019</b>
<b>Salle des ursulines à Lannion</b>	

Dénomination sociale de l'entreprise (pro) : .....

N° SIRET (pro) : .....

ou

N° de carte d'identité ou passeport .....

Nom et prénom du responsable : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... **e-mail** : .....

Produits présentés : .....

**Métrage** : j'ai besoin de ..... mètres linéaires x 6 euros = ..... euros

\* Compte tenu du choix limité pour le matériel prêté par la mairie, nous ne pouvons garantir que la longueur des tables corresponde exactement à votre métrage réservé.

**Repas** : nous vous proposons un repas bio à 7 euros > **je souhaite réserver ..... repas, payable(s) sur place.**

**Remarques:** ..... **A retourner avant le**  
10 janvier 2019

Je, soussigné(e) M / Mme ..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur 2019 et joins mon règlement de ..... € à l'ordre de Diwan Lannion ainsi qu'une enveloppe timbrée et libellée à mon adresse pour la confirmation de mon inscription (si pas d'adresse mail).

Date :

Signature

**1<sup>er</sup> Marché aux vinyles, BD et livres**

**Marc'had kentañ ar pladennoù du, ar bannoù-treset ha al levrioù**

**LANNION, le 27 janvier 2019**

### **Marche - Exposit**

article 1. Cette manifestation est organisée par l'association « Kuzul Skoazell Diwan Lannuon » dont le siège social est fixé à : SKOL DIWAN, 15 hent ar skol, Loguivy - 22300 LANNION. Cette manifestation consiste en la vente de vinyles, BD et livres neufs ou anciens ainsi que d'objets de collections diverses.

article 2. Il se déroulera le dimanche 27 janvier 2018 de 9h à 18h00

article 3. Ce Marché se déroule dans la Salle des Ursulines, 5 Place des Patriotes, 22300 Lannion

article 4. Ce marché est ouvert aux : professionnels et particuliers, sous condition de respecter le présent règlement.

### **Conditions de participation**

article 5. Les assurances des organisateurs de la manifestation et des propriétaires des lieux ne concernent pas les objets, meubles, et valeurs exposés sur les stands. Par leur inscription, les exposants renoncent à tout recours contre l'organisateur – le Comité de Soutien à l'école DIWAN de Lannion – ou les propriétaires des lieux qui ne sauraient être tenus pour responsables de vols, bris d'objets, dégradations etc.... qui se produiraient pendant la manifestation, lors du déballage ou du emballage. Les assurances vol, incendie, dégâts des eaux et responsabilité civile sont laissées au soin de chaque exposant qui déclare en faire son affaire personnelle.

article 6. Dans la mesure des places disponibles, peuvent participer les professionnels ou particuliers ayant fourni dûment complétées les pièces suivantes :

- Le chèque de réservation (à l'ordre de Diwan )
- le bulletin d'inscription dûment complété et signé.
- une enveloppe timbrée à votre adresse (si vous n'avez pas d'adresse électronique)

article 7. Les inscriptions sont reçues sous réserve d'examen. L'organisateur statue sur les admissions sans être obligé de donner le motif de sa décision. Le refus d'admission par l'organisateur ne pourra donner lieu à aucune indemnité autre que le remboursement des sommes versées à l'organisateur.

article 8. Le prix de l'emplacement est de :9 € par mètre linéaire.

article 9. Le déballage se fera le **dimanche 27 janvier 2019 à partir de 7h30**. Tous les stands devront être **prêts à 9h** au plus tard.

article 10. Nous nous réservons le droit d'attribuer l'emplacement qui vous est réservé à un autre exposant si vous ne vous êtes pas présenté **avant 8h30**.

article 11. Les pratiques suivantes sont interdites : sonorisation des stands, vente d'objets ou produits réputés dangereux ou illicites, exposition ou vente d'animaux, distribution de tracts ou de prospectus, mendicité.

article 12. A leur départ, les vendeurs ne doivent laisser aucun détrit.

article 13. Une facture acquittée vous sera remise sur place, le jour du marché.

### **Signature de l'exposit**

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Date :